



Colmar-Berg, le 17 avril 2026

AVIS AU PUBLIC

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que la délibération relative au point de l'ordre du jour n°17 du conseil communal en date du 11 février 2026, aux termes de laquelle le conseil communal a modifié les tarifs concernant la vente de différents articles à la piscine « Den Nordpool », a été approuvée par le Ministre des Affaires intérieures en date du 17 avril 2026 (Réf : FC05-2026-A074).

Le texte de ladite délibération peut être consulté au secrétariat communal.

Pour le collège échevinal,
La bourgmestre, la secrétaire communale,





